



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le 11 septembre 2017

Le recteur, chancelier des universités

A

Destinataires in fine

Courrier électronique

Rectorat

Cabinet

Tony Derebergue

Conseiller sécurité  
Réfèrent académique  
harcèlement

Réfèrent académique sécurité

Téléphone

02 32 08 90 85

Mél.

[csr@ac-rouen.fr](mailto:csr@ac-rouen.fr)

25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

**Objet : Prix « Non au harcèlement » 2017-2018- 5<sup>ème</sup> édition  
Circulaire n°2017-144 du 23-8-2017**

Dans la continuité de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organise la 5<sup>ème</sup> édition du prix « Non au harcèlement ».

Ce prix poursuit les objectifs suivants : sensibiliser les élèves et les personnels éducatifs au harcèlement à l'école, donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de prévention et inciter à la mise en place d'un plan global de prévention dans les écoles et les établissements pour réduire les violences et améliorer le climat scolaire.

Il s'adresse aux élèves, aux jeunes des structures péri et extrascolaires ainsi qu'aux élus des conseils des enfants et de jeunes des collectivités âgés de 8 à 18 ans.

4 catégories sont concernées par ce concours :

- Élèves de cycle 3 ou enfants de 8 à 11 ans ;
- Élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ou enfants de 11 à 13 ans ;
- Élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ou jeunes de 13 à 15 ans ;
- Lycéens ou jeunes de 15 à 18 ans.

Un jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » d'un montant de 1000 € (en partenariat avec la M.A.E) et désignera les nominés pour le jury national. Le « coup de cœur académique » pourra être également sélectionné pour la phase nationale du prix.

Au niveau national, un projet par support et par catégorie est primé, à hauteur de 2000 €. Deux prix spéciaux pour des projets dédiés au harcèlement sexiste et sexuel seront également remis pour une affiche ou une vidéo, réalisée par des élèves du cycle 4 et du lycée (à hauteur de 2000€ chacun).

Une nouvelle rubrique « Prix cyber » (à hauteur de 2000€) est proposée à l'ensemble des tranches d'âge. Cette création répond à la nécessité de faire réfléchir les élèves aux impacts d'un usage non contrôlé des nouvelles technologies.

La cérémonie officielle de remise de ces prix nationaux se déroulera en mai 2018.

Par ailleurs, un jury national, des élèves scolarisés de l'école élémentaire au lycée, remettra un prix des élèves, doté à hauteur de 2000€ par la M.A.E.

Enfin, à l'instar de l'an passé un Prix spécial sera remis par des professionnels de la communication (Delcom, Rose Carpet) : le projet lauréat sera retravaillé par les équipes de Youtube et Rose Carpet afin de servir de support de communication de la campagne de mobilisation contre le harcèlement du ministère en 2018.

**Pour s'inscrire à ce prix, les bulletins d'inscription devront être retournés, au plus tard pour le 10 janvier 2018, au référent académique "harcèlement", Monsieur Tony Derebergue.**

Le calendrier est arrêté de la façon suivante:

- 28/01/2018 : date limite d'envoi des créations dans les académies
- 29/01/2018 au 12/03/2018 : sélection par les jurys académiques et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'au mois de juin 2018
- 3/04/2018 au 6/04/2018 : sélection par le jury national
- 14/05/2018 au 18/05/2018 : remise nationale des prix

Les réalisations et fiches de projet seront envoyées au référent académique dans le strict respect du calendrier ci-dessus.

Vous trouverez toutes les informations relatives à l'organisation, à la réalisation des supports et au règlement de ce prix au lien suivant :

<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2017-2018.html>

Ce prix représente une occasion remarquable d'associer plusieurs disciplines dans la mise en œuvre de compétences transversales et un support pleinement adapté à la réflexion sur le parcours citoyen des élèves.

PJ : bulletin d'inscription  
règlement du prix

Destinataires de la circulaire  
Prix "Non au harcèlement" 2017-2018- 5<sup>ème</sup> édition

Madame et Monsieur les Inspecteurs d'académie- Directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime et de l'Eure

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du 2<sup>nd</sup> degré

Madame et Monsieur les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles primaires publiques et privées

Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques de santé et sociaux

Mesdames et Messieurs les Référents harcèlement

Pour information:

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN (ET/EG)

Mesdames et Messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré